

Quentin Tonnerre

**L'influence des frères Mayer au sein
du CIO (1946-1968).
Un double enjeu commercial et diplomatique**

Résumé

Existe-t-il en Suisse, dans l'après-guerre, une diplomatie culturelle liée au sport? Cet article aborde cette question en retraçant, par une approche en termes de biographie, le parcours de deux frères suisses au sein du Comité international olympique. S'attardant sur les enjeux commerciaux et diplomatiques, il démontre comment Albert et Otto Mayer ont usé de leur influence entre 1946 et 1968 afin de prendre le pouvoir administratif sur l'institution olympique et de servir des intérêts privés. Par leurs interactions avec la diplomatie des États et l'industrie horlogère suisse, ils ont posé les bases de ce qui devient, dès le début des années 1980, un élément important de la politique étrangère suisse: les liens constants de la Confédération avec les organisations internationales sportives présentes sur son territoire.

Abstract

In the post-war period, is there in Switzerland a cultural diplomacy related to sport? Through a biography, this article addresses this question and traces the career of two Swiss brothers within the International Olympic Committee. With a focus on commercial and diplomatic issues, it shows how Albert and Otto Mayer used their influence between 1946 and 1968 in order to seize the administrative power over the olympic institution and to serve private interests. Due to their interactions with the States' diplomacy and the Swiss watch-making industry, they laid the foundations for an important element of the Swiss foreign policy from the 1980's: the constant links between the Swiss Confederation and the international sport organizations present on its territory.

Introduction

Existe-t-il en Suisse, dans l'après-guerre, une diplomatie culturelle liée au sport? De récents travaux ont souligné l'importance de la diplomatie culturelle dans l'entreprise de désenclavement de la Suisse et de formation de nouveaux réseaux à l'Ouest suite à la Deuxième Guerre mondiale¹. Ceux-ci s'attardent à juste titre sur l'implication des autorités fédérales, des intellectuels, des artistes et des membres de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia dans ce processus. Toutefois, la réticence encore prégnante des historien·ne·s à intégrer le sport dans le domaine de la culture² les incite souvent à faire l'impasse

¹ GILLABERT Matthieu, *Dans les coulisses de la diplomatie culturelle suisse. Objectifs, réseaux et réalisations (1938-1984)*, Neuchâtel: Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2013, 632 p.; MILANI Pauline, *Le diplomate et l'artiste. Construction d'une politique culturelle suisse à l'étranger (1938-1985)*, Neuchâtel: Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2013, 466 p.; KADELBACH Thomas, « *Swiss Made* ». *Pro Helvetia et l'image de la Suisse à l'étranger (1945-1990)*, Neuchâtel: Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2013, 588 p.

² Pour des exemples d'inclusion de la diplomatie sportive dans la diplomatie culturelle, on lira notamment: GYGAX Jérôme, *Olympisme et guerre froide culturelle. Le prix de la victoire américaine*, Paris: L'Harmattan, 2012, 500 p.; FRANK Robert,

sur cet objet qui permet pourtant d'enrichir l'historiographie de nouvelles interprétations et, comme le formule Patrick Clastres, de « *questionner la porosité entre la sphère des sports et la sphère sociale* »³. Cet article se veut lui aussi une contribution à l'histoire de la diplomatie culturelle en Suisse, mais du point de vue de l'enjeu sportif. Il centre son propos sur deux figures suisses majeures du sport international des années 1940 aux années 1960 : les frères Albert (1890-1968) et Otto (1900-1970) Mayer. Le premier, chargé d'affaires (1941-1946) puis membre suisse (1946-1968) du Comité international olympique (CIO), et le second, en tant que chancelier (1946-1964) de la même organisation, font partie des élites suisses⁴ de cette époque qui ont entretenu de nombreux réseaux internationaux. L'analyse de leur trajectoire au sein du CIO en termes de biographies relationnelles, que l'on pourrait définir comme des biographies collectives entre individus ayant des liens de parenté⁵, vise à donner de nouveaux éléments permettant de mieux comprendre le rôle des agents non étatiques dans les relations internationales⁶ et transnationales de la Suisse à la suite de la Deuxième Guerre mondiale et à expliquer comment s'invente alors une diplomatie en marge des cercles diplomatiques traditionnels. À cette époque, le sport n'est pas encore considéré comme hautement

« Chapitre 16. Culture et relations internationales : les diplomaties culturelles », in FRANK ROBERT, *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris : Presses Universitaires de France, 2012, p. 373-386.

³ CLASTRES Patrick, « Culture de paix et culture de guerre. Pierre de Coubertin et le Comité international olympique de 1910 à 1920 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 3, n° 251, p. 95.

⁴ Pour les définitions traditionnelles des élites en Suisse, se référer aux travaux de l'Observatoire des élites suisses de l'Université de Lausanne (OBELIS), notamment : PILOTTI Andrea, *Entre démocratisation et professionnalisation : le Parlement suisse et ses membres de 1910 à 2016*, Zurich & Genève : Éditions Seismo, 2017, 368 p. ; MACH André, DAVID Thomas, GINALSKI Stéphanie, BÜHLMANN Félix, *Les élites économiques suisses au 20^e siècle*, Neuchâtel : Éditions Alphil, 2016, 150 p. ; GINALSKI Stéphanie, *Du capitalisme familial au capitalisme financier ? Le cas de l'industrie suisse des machines, de l'électrotechnique et de la métallurgie au XX^e siècle*, Neuchâtel : Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2015, 392 p.

⁵ ROE Jill, « Biography Today : A Commentary », *Australian Historical Studies*, vol. 1, n° 43, 2012, p. 107-118.

⁶ À ce sujet : DUMOULIN Michel, LANNEAU Catherine (dir.), *La biographie individuelle et collective dans le champ des relations internationales*, Bruxelles : Peter Lang, 2016, 230 p.

diplomatique par le Département politique fédéral (DPF), en charge des affaires étrangères, qui entretient des rapports distants avec le CIO sur la question de la protection des emblèmes olympiques et ne se soucie que ponctuellement de ses relations internationales sportives. De ce fait, les objectifs poursuivis par les acteurs étatiques et non étatiques de cette diplomatie culturelle sont parfois très différents⁷.

Au-delà des productions hagiographiques, l'historiographie a bien peu exploré les trajectoires des membres du CIO, comme celles de ses secrétaires généraux et directeurs. On compte certes différents travaux sur les plus anciens des présidents de l'institution olympique⁸ ainsi que des articles isolés au sujet de quelques-uns de ses membres⁹. Ainsi, sur le cas suisse, des informations éparses figurent dans quelques ouvrages au sujet du premier membre suisse du CIO, Godefroy de Blonay¹⁰, sur certains de ses successeurs tels qu'Albert Mayer et Raymond Gafner, ainsi que sur le chancelier suisse du CIO Otto Mayer¹¹. Ces derniers travaux ne revendiquent toutefois pas une approche biographique centrale et ne peuvent par conséquent s'attarder en détail sur les trajectoires des personnalités étudiées. Pourtant, en Suisse, les élites politiques et économiques du siècle dernier tendent à être de mieux en mieux connues, grâce notamment aux travaux de recherche prosopographiques menés dans le cadre de l'Observatoire des élites

⁷ GILLABERT Matthieu, MILANI Pauline, « Introduction : modèles et contre-modèles transnationaux de diplomaties culturelles », *Relations internationales*, vol. 1, n° 169, p. 4.

⁸ CLASTRES Patrick, *La chevalerie des sportsmen : Pierre de Coubertin*, thèse d'histoire contemporaine sous la direction de Jean-François Sirinelli, Paris : Institut d'études politiques, 2011 ; CARPENTIER Florence, *Le Comité international olympique en crises. La présidence de Henri de Baillet-Latour, 1925-1940*, Paris : L'Harmattan, 2004, 441 p. ; GUTTMANN Allen, *The Games Must Go On : Avery Brundage and the Olympic Movement*, New York : Columbia University Press, 1984, 317 p.

⁹ Par exemple : IONESCU Simona Angela, TERRET Thierry, « A Romanian within the IOC : Alexandru Siperco, Romania and the Olympic Movement », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 29, 2012, p. 1177-1194.

¹⁰ GILLIÉRON Christian, *Les relations de Lausanne et du mouvement olympique à l'époque de Pierre de Coubertin, 1894-1939*, Lausanne : Comité international olympique, 1993, 219 p.

¹¹ MORATH Pierre, *Le C.I.O. à Lausanne 1939-1999*, Yens-sur-Morges : Éditions Cabédita, 2000, 319 p.

suisses¹² de l'Université de Lausanne. Notre objet croise également l'historiographie analysant la place de la Suisse dans les premières années de la Guerre froide, démontrant la difficulté pour ce petit pays à faire reconnaître sa neutralité et à l'idéologiser¹³ dans un contexte où les blocs se forment¹⁴, ainsi qu'à sortir de son isolement¹⁵ tout en conservant une diplomatie guidée par ses intérêts économiques¹⁶. Les études dans le champ du sport international s'inscrivent particulièrement bien dans la continuité de ces travaux puisque, à l'instar de la Confédération helvétique, le CIO cherche également à être reconnu comme un espace neutre après la Deuxième Guerre mondiale¹⁷.

À l'aune de ces recherches, cet article vise à expliquer comment les deux frères Mayer tentent de piloter l'institution olympique suite à la Deuxième Guerre mondiale, profitant de l'éloignement géographique du président du CIO, Avery Brundage (1952-1972),

¹² Notamment: PILOTTI Andrea, *Entre démocratisation et professionnalisation...*; MACH André, DAVID Thomas, GINALSKI Stéphanie, BÜHLMANN Félix, *Les élites économiques suisses...*; GINALSKI Stéphanie, *Du capitalisme familial au capitalisme financier?*... Ainsi que le blog de l'OBELIS: <http://wp.unil.ch/eliteresearch/>.

¹³ FISCHER Thomas, MÖCKLI Daniel, «The Limits of Compensation: Swiss Neutrality Policy in the Cold War», *Journal of Cold War Studies*, vol. 18, n°4, 2016, p. 12-35.

¹⁴ HANHIMÄKI Jussi M., «Non-aligned to what? European neutrality and the Cold War», in BOTT Sandra, HANHIMÄKI Jussi M., SCHAUFELBUEHL Janick M., WYSS Marco (dir.), *Neutrality and Neutralism in the Global Cold War. Between or within the blocs?*, London and New York: Routledge, 2016, p. 19.

¹⁵ TRACHSLER Daniel, *Bundesrat Max Petitpierre. Schweizerische Aussenpolitik im Kalten Krieg 1945-1961*, Zürich: NZZ Libro, 2011, p. 58-77.

¹⁶ À ce sujet: BENTELE Ursina, ZALA Sacha, «Neutrality as a business strategy. Switzerland and Latin America in the Cold War», in BOTT Sandra, HANHIMÄKI Jussi M., SCHAUFELBUEHL Janick M., WYSS Marco (dir.), *Neutrality and Neutralism in the Global Cold War...*, p. 178-195; BOTT Sandra, SCHAUFELBUEHL Janick M., «Switzerland and Détente: A Revised Foreign Policy Characterized by Distrust», in KLIMKE Martin, KREIS Reinhold, OSTERMANN Christian F. (dir.), *Trust, but Verify: The Politics of Uncertainty and the Transformation of the Cold War Order, 1969-1991*, Washington DC: Woodrow Wilson Center Press, 2016, p. 259-278.

¹⁷ CLASTRES Patrick, «Paix par le sport et Guerre froide: le neutralisme pro-occidental du Comité international olympique», in SIRINELLI Jean-François, SOUTOU Georges-Henri (dir.), *Culture et guerre froide. Des années 1940 aux années 1980*, Paris: Presses universitaires Paris-Sorbonne, p. 121-137.

qui réside à Chicago. Comment Albert et Otto Mayer usent-ils alors de leur influence, leur permettant de servir en même temps leurs propres intérêts, ceux du CIO et, plus indirectement, ceux de la Confédération helvétique? C'est cela qui constitue le cœur problématique de cette recherche. Cet article est construit d'une part à partir d'archives olympiques, issues du Centre d'études olympiques de Lausanne (CEO) et des archives du Comité olympique suisse (COS), conservées à la *Haus des Sports* à Ittigen, près de Berne. D'autre part, il repose sur l'exhumation d'archives inédites provenant du fonds privé Albert Mayer, déposé par sa famille dans les archives de Montreux, à Clarens. L'article analyse dans un premier temps la nomination d'Otto Mayer à la chancellerie du CIO, avant de détailler les parcours et cultures politiques des frères Mayer. À la mesure de ces résultats, il revient ensuite sur l'influence qu'ils ont développée au sein du CIO.

La nomination d'un chancelier du CIO (1946)

Basé à Lausanne depuis 1915, le CIO a longtemps été administré presque exclusivement par des Suisses. Ainsi, pendant presque tout l'entre-deux-guerres, le lieutenant-colonel vaudois André Berdez assure la fonction de secrétaire du CIO et Lydia Zanchi, assistante de Berdez, en gère le secrétariat *ad interim* durant la Deuxième Guerre mondiale. Dès la sortie de guerre, l'institution olympique met au concours un poste de chancelier, fonction figurant déjà dans ses statuts depuis plusieurs décennies,¹⁸ mais qui n'avait encore jamais été attribuée. Cette manœuvre permet d'une part à ses dirigeants de rappeler les ambitions pacifistes du CIO malgré leurs compromissions avec le Troisième Reich¹⁹ et d'affirmer

¹⁸ Archives du CIO (ACIO), Statuts du Comité international olympique, Paris, 1924, p. 4-5. En ligne: <https://library.olympic.org>.

¹⁹ CLASTRES Patrick, «Neutralité politique, compromissions avec le régime nazi, continuité olympique. Les présidents successifs du CIO (1925-1972) au défi des Jeux de Berlin», in BENSOUSSAN Georges, DIETSCHY Paul, FRANÇOIS Caroline, STROUK Hubert (dir.), *Sport, corps et sociétés de masse. Le projet d'un homme nouveau*, Paris: Armand Colin, 2012, p. 211-228.

son rôle diplomatique en usant d'un terme qui renvoie historiquement à l'univers des ambassades, et d'autre part de distinguer son administration de celles des fédérations internationales sportives.

Le 17 janvier 1946, le président *ad interim* Sigfrid Edström²⁰ demande à Albert Mayer, alors chargé d'affaires pour le CIO, de proposer pour ce poste une personnalité de Lausanne. Pour Edström, le profil du futur chancelier doit être le suivant :

*«Le titulaire éventuel doit être indépendant, jouir d'une certaine aisance, et, de préférence, connaître le sport. De plus, il doit avoir de bonnes connaissances en anglais. J'ai pensé qu'un officier supérieur en retraite conviendrait peut-être le mieux pour le poste en question.»*²¹

Lydia Zanchi aurait pu hériter de la chancellerie, mais Albert Mayer argue qu'elle ne parle pas l'anglais et qu'en tant que «*mère de famille, [elle] ne pourrait pas remplir ses fonctions comme [le président le désirerait]*»²². Certes, la langue anglaise occupe une place importante au CIO dans l'après-guerre, en raison d'une présence importante des membres anglo-saxons et de l'issue du dernier conflit. Toutefois, la langue officielle de l'organisation reste le français²³. De plus, à cette période, Lydia Zanchi milite activement pour le suffrage féminin en tant que membre et trésorière de la section lausannoise de l'Association vaudoise des citoyennes²⁴. Ses engagements féministes ont-ils joué en sa défaveur? Albert Mayer prépare-t-il déjà le terrain pour placer son frère à la chancellerie du CIO? Ses démarches démontrent qu'il tente

²⁰ La première session du CIO d'après-guerre a lieu du 3 au 6 septembre 1946. C'est lors de cette assemblée générale que Sigfrid Edström est officiellement élu président et qu'Albert Mayer est coopté au sein du CIO. In ACIO, Procès-verbal de la «Session du Comité international olympique, Lausanne, 3-6 septembre 1946», numérisé.

²¹ Archives de Montreux (AM), Lettre de Sigfrid Edström à Albert Mayer, 17 janvier 1946, PP192.15.

²² AM, Lettre d'Albert Mayer à Sigfrid Edström, président du CIO, 24 janvier 1946, PP192.15.

²³ ACIO, «Charte olympique – Règles olympiques», 1946, p. 8, numérisé et accessible en ligne sur <https://www.olympic.org/fr/centre-etudes-olympiques/nos-collections>.

²⁴ Archives cantonales vaudoises (ACV), Dossier ATS «Zanchi Lydia» (1905-1993).

d'influencer suffisamment le processus de nomination pour garder un lien privilégié avec le futur chancelier.

Il veut s'assurer qu'un de ses amis, idéologiquement proche du COS, soit chargé de cette fonction. C'est pourquoi il milite dans un premier temps pour la nomination de Kurt Gassmann, ancien secrétaire de l'Association suisse de football et d'athlétisme et vice-président du COS. Les deux hommes ont longtemps fréquenté les mêmes milieux footballistiques et olympiques en Suisse. Toutefois, visiblement marqué par de mauvaises expériences à l'échelle nationale, Gassmann refuse de s'engager immédiatement et demande à Mayer des garanties quant à l'équipement de son bureau, à la durée de son engagement ainsi qu'à son potentiel logement²⁵. De plus, il veut s'assurer que le poste «*jouit d'une certaine considération*»²⁶. Ainsi, la fonction de chancelier qui doit être pourvue en 1946 est bien plus chargée symboliquement que ne l'était le poste de secrétaire général avant la Deuxième Guerre mondiale, et est également plus disputée et sujette à controverse. En effet, le CIO sort très affaibli de la guerre, les Jeux olympiques n'ayant pu être organisés en 1940 et en 1944²⁷. Toutefois, l'institution olympique est l'une des rares organisations internationales à avoir survécu au conflit²⁸. Être chancelier du CIO relève donc désormais d'une fonction diplomatique de première importance. Albert Mayer n'est pas dupe de cette évolution, c'est pourquoi, en complément de la candidature de Gassmann, il ajoute celle de son frère, Otto Mayer. Lorsque, le 1^{er} avril 1946, il soumet ces deux propositions à Edström, il précise que le niveau d'anglais de Gassmann n'est pas excellent²⁹, bien qu'il continue de soutenir sa candidature. Les Jeux olympiques d'été 1948 ayant été

²⁵ AM, Lettre de Kurt Gassmann, ancien secrétaire de l'Association suisse de football et d'athlétisme, à Albert Mayer, 1^{er} février 1946, PP192.15.

²⁶ AM, Lettre de Kurt Gassmann, ancien secrétaire de l'Association suisse de football et d'athlétisme, à Albert Mayer, 1^{er} février 1946, PP192.15.

²⁷ CLASTRES Patrick, *Jeux olympiques. Un siècle de passions*, Paris: Les Quatre Chemins, 2008, p. 75.

²⁸ BERNASCONI Gabriel, «De l'universalisme au transnational: le Comité international olympique, acteur atypique des relations internationales», *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 1, n° 31, p. 156.

²⁹ AM, Lettre d'Albert Mayer à Sigfrid Edström, 1^{er} avril 1946, PP192.15.

attribués à Londres, il sait néanmoins que l'argument peut toucher le président du CIO. Il présente ainsi son frère :

«*M. Otto Mayer, âgé de 45 ans, depuis plus de 15 ans secrétaire de l'Association internationale de patinage à roulettes, très initié dans tous les sports en Suisse, excellent organisateur, parle et écrit très bien le français, l'anglais et l'allemand.*»³⁰

Dans un premier temps, Edström élimine toutefois les deux candidatures. Il estime que la santé de Gassmann n'est pas satisfaisante et que la candidature de Mayer n'est «*pas appropriée pour diverses raisons*»³¹. En filigrane, il apparaît nettement que ce sont les liens fraternels unissant les Mayer qui ne lui conviennent pas. Albert Mayer n'est d'ailleurs pas le seul à défendre ses intérêts en vue de la nomination d'un chancelier. Lydia Zanchi tente pour sa part de faire nommer un collaborateur à l'étranger afin de garder la main sur l'administration lausannoise. Elle écrit pour cela à Edström et, arguant de l'élection prochaine d'Avery Brundage à la tête du CIO, plaide pour la nomination d'un chancelier américain³². Consciente de la fragilité de sa démarche, elle ajoute : «*Je n'ai pas d'autre but en vous écrivant que d'assurer au CIO le fonctionnement le plus rationnel de son service de secrétariat.*»³³ Edström considère toutefois que Brundage n'est pas encore prêt à accéder à la présidence du CIO³⁴ et que le chancelier doit donc résider à Lausanne.

Pour donner les meilleures chances à son frère d'être nommé, malgré les réticences d'Edström, Albert Mayer doit encore écarter deux candidats. Le premier est Henri Weith, soixante ans, ancien président du Rowing Club Lausanne (1930-1931) et membre du Cercle libéral de Lausanne³⁵, recommandé par un ancien collègue suisse d'Edström.

³⁰ AM, Lettre d'Albert Mayer à Sigfrid Edström, 1^{er} avril 1946, PP192.15.

³¹ ACIO, Lettre de Sigfrid Edström à Lydia Zanchi, 16 avril 1946, A-P04/002.

³² ACIO, Lettre de Lydia Zanchi à Sigfrid Edström, 23 avril 1946, A-P04/002.

³³ ACIO, Lettre de Lydia Zanchi à Sigfrid Edström, 23 avril 1946, A-P04/002.

³⁴ ACIO, Lettre de Sigfrid Edström à Lydia Zanchi, 27 avril 1946, A-P04/002.

³⁵ Inventaire des archives cantonales vaudoises, Weith (Henri, Allié Manuel, courtier en vins à Lausanne, 1880-1959) : <http://jeux.davel.vd.ch/deskriptordetail.aspx?ID=22032>, consulté le 13 septembre 2017.

Selon un renseignement confidentiel confié à Lydia Zanchi par le Comptoir d'informations, bureau de renseignements commerciaux et privés sis à Lausanne³⁶, à la demande d'Edström, Henri Weith pourrait tout à fait correspondre au profil recherché :

«Les renseignements obtenus sur le compte de l'intéressé en ce qui concerne sa façon de vivre et de traiter les affaires sont bons. Officier d'administration, ancien secrétaire de la Société Suisse des Officiers, membre de l'Abbaye de l'Arc à Lausanne, il est considéré comme foncièrement honnête, distingué. Les avis recueillis concordent: l'intéressé est un gentleman. Une entrée en relation peut être envisagée.»³⁷

Zanchi relaie cette information à Edström en ajoutant que son appartenance à l'Abbaye de l'Arc en fait une référence puisque cette société de tir n'est accessible qu'à une élite régionale³⁸. Quelques jours plus tard, elle révisé toutefois son jugement après avoir été informée par son réseau local du comportement parfois «familier et trivial» d'Henri Weith qui «aurait l'occasion à l'étranger de donner une piètre opinion de la mentalité suisse»³⁹. Dans la foulée, Albert Mayer fait également écarter le colonel Henry Guisan, président de l'Association suisse des clubs de ski, qu'Edström semble plébisciter. Fils d'Henri Guisan, ancien membre du CIO et général de l'armée suisse durant la Deuxième Guerre mondiale qui a lui-même fait nommer Mayer, il est jugé incompétent par ce dernier⁴⁰. Cette opinion provient notamment du fait que Guisan se soit profilé pour la chancellerie sans en aviser Mayer et qu'il soit en conflit avec plusieurs membres du COS, y compris son secrétaire Antoine Hafner⁴¹. De plus, il pourrait lui aussi faire de l'ombre à la nomination d'Otto Mayer. Tel

³⁶ Annuaire: annuaire et indicateur vaudois réunis, 1946, p. 515, en ligne: <http://scriptorium.bcu-lausanne.ch/>

³⁷ ACIO, Correspondance CNO suisse, Renseignement confidentiel fourni à Lydia Zanchi, secrétaire ad intérim du CIO, par le Comptoir d'informations, 27 avril 1946, D-RM01-SUISS/006.

³⁸ ACIO, Lettre de Lydia Zanchi à Sigfrid Edström, 27 avril 1946, A-P04/002.

³⁹ ACIO, Lettre de Lydia Zanchi à Sigfrid Edström, 3 mai 1946, A-P04/002.

⁴⁰ AM, Lettre d'Albert Mayer à Sigfrid Edström, 15 mai 1946, PP192.15.

⁴¹ AM, Brouillon de lettre d'Albert Mayer au général Guisan, s.d., PP192.15.

n'est pourtant pas le cas puisque ce dernier, finalement soutenu par Lydia Zanchi, est engagé par Edström, de passage à Lausanne, à la fin du mois de juin 1946⁴². Il est officiellement nommé chancelier lors de la première réunion d'après-guerre de la commission exécutive du CIO, le 1^{er} septembre 1946⁴³.

Des cultures familiale et politique communes

Les cultures familiale et politique qui ont influencé les frères Mayer sont centrales pour expliquer comment ils ont accru leur influence au CIO dans l'après-guerre. Otto et Albert, ainsi que leur frère et leurs deux sœurs, sont issus d'une famille aisée, d'origine prussienne et installée à Montreux, qui fait commerce dans la joaillerie et dispose d'une clientèle fortunée internationale⁴⁴.

Albert Mayer : un acteur multipositionné

Le fonds privé d'Albert Roman Mayer, de son nom complet, conservé aux archives de Montreux, donne de nombreuses informations quant à sa trajectoire biographique et politique. Il suit ainsi sa scolarité obligatoire à Montreux puis obtient un diplôme supérieur de l'École de Commerce de Bâle en 1907, qu'il complète avec un diplôme de fin d'apprentissage deux ans plus tard. Entre 1910 et 1911, il se rend à Londres, à la Arney School House, pour y apprendre la langue anglaise⁴⁵, avant de revenir en Suisse pour diriger le commerce familial suite au décès de son père⁴⁶. Il devient aussi très vite influent dans les milieux suisses du football, intégrant la commission technique de

⁴² ACIO, Lettre de Lydia Zanchi à Sigfrid Edström, 16 mai 1946, A-P04/002.

⁴³ ACIO, Procès-verbal de la session de la commission exécutive du CIO, 1^{er} septembre 1946, numérisé.

⁴⁴ FONTANNAZ VOUMARD Elisabeth, *Roman Mayer. 125 ans*, livre commémoratif de l'entreprise d'horlogerie et joaillerie Roman Mayer à Montreux, 2013, 96 p.

⁴⁵ AM, Curriculum vitae d'Albert Mayer, s.d., PP192.28.

⁴⁶ FONTANNAZ VOUMARD Elisabeth, *Roman Mayer...*

l'Association suisse de football et d'athlétisme (ASFA) en 1923⁴⁷. La même année, il fonde le journal *Pro Sport*, dont il est le rédacteur responsable jusqu'en 1925⁴⁸, qui lui permet d'étendre ses réseaux au milieu du journalisme sportif. Sa visibilité croissante dans le sport local et national n'est sans doute pas étrangère à son accession à la vice-présidence de la Fédération internationale de bobsleigh dès 1930.

Très actif politiquement, il préside le Conseil communal de Montreux-Planches en 1932 et est candidat du Parti radical au Conseil national en 1935. À cette occasion, il sollicite son réseau sportif et journalistique qui lui apporte son soutien dans sa campagne⁴⁹, durant laquelle la gauche socialiste ne manque pas de lui prêter des proximités avec le régime mussolinien⁵⁰. Il n'accédera toutefois jamais aux Chambres fédérales, mais est nommé président du Parti radical de Montreux et du district de Vevey (1937-1941). À la même période, après un long parcours militaire, sa carrière dans l'armée suisse atteint son apogée lorsqu'il est nommé Major en 1937, puis 1^{er} adjudant du Général Guisan durant la Deuxième Guerre mondiale. Durant celle-ci, en tant que député cantonal, il fait de la défense spirituelle helvétique⁵¹ une priorité en dénonçant une générosité suisse trop importante envers des réfugiés juifs qui, selon lui, représentent une menace politique et morale. Il demande ainsi au Conseil d'État du Canton de Vaud

*« d'intervenir au plus vite auprès des autorités fédérales [...] pour empêcher l'afflux de nouveaux réfugiés » et « que tous les réfugiés et tous ceux qui les hébergent, sous peine de sanctions sévères, s'annoncent immédiatement aux autorités de police les plus proches »*⁵².

⁴⁷ AM, Curriculum vitae d'Albert Mayer, s.d., PP192.28.

⁴⁸ Auteur inconnu, *Le Droit du Peuple*, 3 octobre 1925, p. 3.

⁴⁹ AM, PP192.5.

⁵⁰ AM, Z. (auteur), « Sont-ils vaudois, confédérés, allemands ou juifs? », *Vigilant socialiste*, 15 octobre 1935, PP192.5.

⁵¹ Sur les liens entre la politique culturelle helvétique et la défense nationale spirituelle: MILANI Pauline, *Le diplomate et l'artiste...*, p. 35-40.

⁵² AM, « Le problème des réfugiés en Suisse », Interpellation au Conseil d'État vaudois d'Albert Mayer, séance du Grand conseil, 15 décembre 1942, PP192.3.

Ces prises de position lui valent les sympathies de milieux antisémites suisses⁵³. Sa carrière politique et sportive prend un nouveau tournant dans l'après-guerre. D'une part, outre son appartenance au comité central de l'ASFA (1947-1957), il remplace le Général Guisan en tant que membre suisse du CIO en 1946⁵⁴. D'autre part, il est élu syndic de Montreux-Planches (1946-1961). Grâce à cette dernière fonction, Albert Mayer côtoie régulièrement les membres du Réarmement moral, mouvement anticommuniste sis à Caux et prônant le retour à des valeurs morales conservatrices⁵⁵. Outre sa participation aux conférences du mouvement, sa présence dans le comité du fonds national de Caux ainsi que sa correspondance avec ses dirigeants valident l'hypothèse d'une proximité idéologique, à l'instar d'une partie importante des élites vaudoises dans l'après-guerre. Une lettre de Philippe Mottu, intellectuel suisse et membre influent du Réarmement moral, détaille à ce titre :

*« Nous savons quelles sont vos convictions et combien, tout au cours de ces dernières années, vous avez lutté pour faire apprécier le travail du Dr Buchman [fondateur des Groupes d'Oxford, ancêtre du Réarmement moral] parmi les personnalités de notre pays. »*⁵⁶

La correspondance entre Mayer et Buchman conservée à la librairie du congrès à Washington confirme l'existence de ces liens étroits. On y apprend par exemple que Buchman commande régulièrement à Mayer des assiettes en argent gravé en guise de cadeau de mariage pour ses

⁵³ AM, Lettre d'un auteur inconnu à Albert Mayer, 19 décembre 1942, PP192.3.

⁵⁴ AM, Curriculum vitae d'Albert Mayer, s.d., PP192.28.

⁵⁵ Sur les liens entre le Réarmement moral et l'anticommunisme, mais également sur ses évolutions en termes de spiritualité, on se référera aux travaux de Cyril Michaud et Audrey Bonvin dans le cadre du projet FNS « Mutation de l'anticommunisme: du Réarmement moral à Initiatives et Changement (1945-1990) » sous la direction des professeurs Alain Clavier et Nelly Valsangiacomo: <https://jeux.unil.ch/hist/fr/home/menuinst/recherche/poles-et-projets-de-recherche/poles-de-recherche/histoire-audiovisuelle-du-co/projets-de-recherche/projet-fns-mutation-de-lanticommunisme-du-rearmement-moral-a-ini.html>; voir également BONVIN Audrey, « Réseaux et Réinterprétations des Revues musicales du Réarmement moral: La Suisse comme plateforme de transferts culturels sur la scène de la guerre froide », *Traverse*, vol. 26, n° 1, 2019, à paraître.

⁵⁶ AM, Lettre de Philippe Mottu à Albert Mayer, 6 septembre 1954, PP192.23.

connaissances. Il l'invite également à participer à l'assemblée mondiale du Réarmement moral sur l'île Mackinac, dans le Michigan, en tant que représentant suisse et syndic de Caux. En 1957, Mayer ne s'y rend pas car il revient alors d'un voyage de trois mois en Californie lorsqu'il reçoit la lettre de Buchman. Il informe toutefois ce dernier de ses visites au centre de conférences du Réarmement moral « Mountain House », à Caux, durant l'année 1958, où il côtoie différents ambassadeurs. Puis, en 1959, il séjourne quelques jours sur l'île Mackinac. Dans ses notes à ce sujet, qu'il fait parvenir à Buchman, il rappelle qu'il est ami du mouvement. Néanmoins, il estime que bien que le communisme soit un « fléau », le Réarmement moral en oublie que les maux que sont la délinquance juvénile, le divorce, la ségrégation raciale ou encore le non-respect des libertés individuelles ont aussi d'autres origines⁵⁷.

Pour John Hoberman, le CIO et le Réarmement moral convergent d'ailleurs vers ce qu'il appelle les « internationalismes évangéliques »⁵⁸. Outre ces liens d'ordre spirituel et anticommuniste, la correspondance privée d'Albert Mayer révèle une grande proximité, au sein du CIO, avec le président du Comité olympique français Armand Massard, précédemment membre des Croix-de-feu, association nationaliste d'anciens combattants décorés pour héroïsme pendant la Première Guerre mondiale⁵⁹. Mayer fait ainsi preuve d'un conservatisme certain influencé par une religiosité catholique forte. En ce sens,

*« le sport ne doit en aucun cas nuire à l'exercice de la profession, à la vie de famille et à la pratique des devoirs religieux [...]. Le sport bien dirigé et méthodiquement préparé, fortifiera l'homme, servira la collectivité et le pays. »*⁶⁰

⁵⁷ Merci à Cyril Michaud et Audrey Bonvin pour ces informations. Voir Library of Congress Archives, The Records of Moral Re-Armament, Correspondence Mayer Albert 1957-59; ACV, PP 745, FRAM, 2.2/5/6, Courrier d'Information – Réarmement moral, Mountain House Caux, 1953-1971.

⁵⁸ HOBERMAN John, « Toward a Theory of Olympic Internationalism », *Journal of Sport History*, vol. 22, n° 1, 1995, p. 30-32.

⁵⁹ KÉCHICHIAN Albert, *Les Croix-de-Feu à l'âge des fascismes: Travail Famille Patrie*, Ceyzérieu: Champ Vallon Éditions, 2006, 410 p.

⁶⁰ ACIO, « État et sport », extrait d'une conférence publique donnée à Gênes, 15 octobre 1954, CIO MBR-MAYER-CORR.

Sur la base de sa propre carrière militaire, Albert Mayer s'emploie régulièrement à rappeler le citoyen-sportif à ses devoirs militaires, et plus généralement au patriotisme. En cela, il s'inscrit pleinement dans le mouvement de la défense spirituelle, vantant les valeurs nationales suisses.

Otto Mayer ou la « diplomatie du balancier »

Aucun fonds d'archives privé n'a encore été trouvé en ce qui concerne Otto Mayer si ce n'est celui, très pauvre, dont dispose le Centre d'études olympiques du CIO. Son parcours et sa culture politique sont toutefois traçables dans la correspondance qu'il entretient en tant que chancelier, notamment avec les membres et présidents du CIO, ainsi que dans différents documents relatifs à sa biographie. Durant ses jeunes années, sa trajectoire ressemble fortement à celle de son frère aîné, Albert. Après avoir fait son école secondaire à Montreux, Otto Mayer prépare un baccalauréat français au Collège Saint-Jean de Fribourg. Il obtient en outre un diplôme commercial à la Wiedemann's Commercial School de Bâle et, en même temps qu'il réalise un stage pratique à la fabrique d'horlogerie Alpina, il suit les cours de mécanique horlogère au Technicum de Bienne⁶¹. Afin d'étudier l'anglais, il se rend ensuite durant une année à la Forest Hill School de Londres, dont il intègre l'équipe de football en tant que gardien de but, puis suit un stage en 1922 à Wiesbaden, en Allemagne, « chez le premier joaillier de cette ville »⁶². Là encore, il pratique le football dans l'équipe de l'armée française d'occupation⁶³. Par la suite, il est particulièrement actif en tant que gardien de l'équipe de rink-hockey de Montreux avec qui il décroche cinq titres de champion suisse, et participe également à cinq championnats européens avec l'équipe nationale suisse. Suite à son service militaire, il travaille à partir de 1923 dans la bijouterie familiale de Territet (Montreux) avant de diriger la succursale de Lausanne dès 1940.

⁶¹ ACIO, Curriculum vitae d'Otto Mayer, s.d., F-A01-DS/002.

⁶² ACIO, Curriculum vitae d'Otto Mayer, s.d., F-A01-DS/002.

⁶³ ACIO, Avery Brundage Collection (Illinois), Who is who in Switzerland (1950), numérisé.

En sortie de guerre, son rôle dans l'entreprise partielle de dénazification du CIO est pour le moins ambigu. D'apparence, il condamne le passé nazi de dirigeants allemands tels que Karl Ritter von Halt, ancien *Reichssportführer* et membre du CIO :

« Il est donc bien établi [...] que Halt fut SA Obergruppenführer. Forcément – et c'est possible –, on dit maintenant qu'il n'y a déployé aucune activité. Si tel est le cas, il a donc ménagé la chèvre et le chou... ce qui n'est guère plus glorieux!!! »⁶⁴

Toutefois, dans sa correspondance avec Ritter von Halt, il dénonce les « allégations mensongères » dont serait victime ce dernier et affirme faire le nécessaire auprès de la presse et de la radiodiffusion suisses pour les faire cesser⁶⁵. En ce sens, sa politique s'inscrit dans la lignée des dirigeants de l'institution olympique qui luttent coûte que coûte pour la survie du CIO, opérant une « diplomatie du balancier » vis-à-vis du régime nazi⁶⁶. Dans le même ordre d'idées, alors que les sportifs soviétiques prennent part pour la première fois aux Jeux olympiques à Helsinki en 1952, Otto Mayer affiche clairement son anticommunisme dans sa correspondance avec Avery Brundage, président du CIO, par exemple lorsqu'il se réjouit des élections des autorités lausannoises en 1953 :

« Les élections des autorités de la ville ne se sont pas trop mal passées à Lausanne. Les mêmes hommes sont restés au pouvoir. 52 % pour la droite et 48 pour la gauche. À la Municipalité, nous n'aurons PAS de communistes du tout et 2 ou 3 socialistes contre 4 ou 5 membres de la droite. À Montreux, Albert a très bien été réélu. »⁶⁷

⁶⁴ AM, Note d'Otto Mayer à Albert Mayer, s.d. (1951), PP192.15.

⁶⁵ AM, Lettre d'Otto Mayer à Karl Ritter von Halt, membre allemand du CIO, 16 février 1951, PP192.15.

⁶⁶ CLASTRES Patrick, « Neutralité politique, compromissions... », p. 228.

⁶⁷ « *The elections of the City Authorities were not too bad in Lausanne. The same men are on the power. 52 % for the right and 48 for the left. In the Municipality we shall have NO Communists at all and 2 to 3 Socialists against 4 to 5 of the right. In Montreux Albert has been very well elected again.* », in ACIO, Avery Brundage Collection (Illinois), Lettre d'Otto Mayer à Avery Brundage, 17 novembre 1953, numérisé. Librement traduit par l'auteur, à l'instar de toutes les autres citations en anglais que comprend l'article.

Quatre ans plus tard, lors de la désignation des élus lausannois pour la législature suivante, il commente : « *C'est O.K. Pas de communistes.* »⁶⁸. D'autres éléments tendent encore à confirmer l'hypothèse d'une proximité idéologique avec les dirigeants du CIO, notamment l'attitude complaisante qu'il adopte à l'égard du film *Olympia (Les Dieux du stade)*, portant sur les Jeux olympiques de 1936 à Berlin et imaginé dans le but de magnifier le régime hitlérien⁶⁹, que sa réalisatrice Leni Riefenstahl veut faire réhabiliter à la fin des années 1950. Otto Mayer soutient alors que cela constituerait pour le CIO « *une bonne propagande si ce film pouvait être montré à nouveau à la jeunesse du monde* »⁷⁰.

Comme son frère, et à l'instar d'une grande partie des élites politiques et économiques vaudoises de cette période, Otto Mayer est proche du parti radical. Dans sa correspondance avec Brundage au sujet du futur membre suisse du CIO Raymond Gafner, il indique ainsi : « *Il est du parti "radical", ce qui signifie le centre, entre la gauche et la droite (comme moi!).* »⁷¹ Pour Brundage, Otto Mayer et son réseau lausannois seraient cependant sous « *l'influence d'une fraternité maçonnique* »⁷².

Des représentants de l'industrie horlogère au sein du CIO

Dans les années 1940, Albert et Otto Mayer dirigent respectivement les boutiques d'horlogerie-bijouterie-joaillerie *Roman Mayer* de Montreux et Lausanne. À peine Otto est-il nommé chancelier que les deux frères s'emploient à faire affaire au sein du mouvement

⁶⁸ « *That's O.K.: no communists.* », in ACIO, Avery Brundage Collection (Illinois), Lettre d'Otto Mayer à Avery Brundage, 29 novembre 1957, numérisé.

⁶⁹ CHAPOUTOT Johann, *Le national-socialisme et l'Antiquité*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Robert Frank et Étienne François, soutenue à Paris 1 en cotutelle avec Berlin, 2006.

⁷⁰ ACIO, Lettre d'Otto Mayer à Avery Brundage, 18 avril 1958, F-A01-DS/003.

⁷¹ « *He is in the "Radical" party, which means the center, between left and right (like me!).* », in ACIO, Avery Brundage Collection (Illinois), Lettre d'Otto Mayer à Avery Brundage, 22 février 1965, numérisé.

⁷² MORATH Pierre, *Le C.I.O. à Lausanne...*, p. 63.

olympique. Ainsi, en relation avec leurs réseaux professionnels dans l'industrie horlogère suisse, ils veillent notamment à préserver le monopole sur le chronométrage des Jeux olympiques de l'entreprise suisse Omega, dont ils vendent les produits dès l'entre-deux-guerres dans leurs commerces⁷³ et dont ils sont agents officiels dans la région lausannoise⁷⁴. Quand les deux frères Mayer intègrent le CIO en 1946, Omega peut déjà se targuer d'avoir été le chronométreur officiel des Jeux olympiques d'été à Los Angeles, en 1932, ainsi que des Jeux olympiques d'hiver et d'été en 1936, respectivement à Garmisch-Partenkirchen et à Berlin.

En vue des premiers Jeux olympiques d'après-guerre, Albert Mayer signale à son frère qu'il a

«fait obtenir à Omega l'exclusivité du chronométrage à Saint-Moritz, moyennant la mise à disposition gratuite de tous les appareils ainsi que du personnel technique» en sus d'un «paiement d'une indemnité de 5000.- au [Comité olympique suisse]»⁷⁵.

Pour cela, profitant de l'absence d'une quelconque concurrence étrangère et d'un appareil de production intact en Suisse en sortie de guerre, il s'est porté garant d'Omega auprès du bureau du COS et a convaincu ses membres, tout comme le syndic de Saint-Moritz à qui appartenait le choix final, lors d'une séance organisée chez lui⁷⁶. Toutefois, les frères Mayer doivent encore inciter le comité d'organisation des Jeux olympiques d'été, qui ont lieu à Londres la même année, à prendre une décision semblable⁷⁷. Dans une note

⁷³ D'après nos recherches dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*, le premier encart publicitaire de l'entreprise Roman Mayer mentionnant Omega date de 1934: *Feuille d'Avis de Lausanne*, 21 avril 1934, p. 3.

⁷⁴ Cités notamment en tant que tels (encarts publicitaires) in *Gazette de Lausanne*, 24-25 novembre 1951, p. 11.

⁷⁵ ACIO, Communication d'Albert Mayer, membre suisse du CIO, à Otto Mayer, chancelier du CIO, JO-1948W-OMEGA, 1946 (date exacte inconnue).

⁷⁶ Archives du Comité Olympique Suisse (ACOS), Procès-verbal n° 2 concernant les VII^{es} jeux d'Hiver 1948, Montreux, 29 septembre 1946, pas de cote.

⁷⁷ ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Otto Mayer, s.d., JO-1948W-OMEGA.

manuscrite, Albert Mayer presse ainsi son frère d'écrire à Londres pour intervenir en faveur de Gaméo, concessionnaire d'Omega, en vue des Jeux olympiques d'été 1948. Là encore, Omega se voit confier le chronométrage par le comité d'organisation. Une réunion entre des représentants du COS, dont Albert Mayer, de fédérations sportives internationales, Omega et le président du Comité technique pour les Jeux de Londres 1948 a ainsi lieu à Lausanne, le 13 février 1947, pour définir les détails du matériel de chronométrage utilisé⁷⁸. La même année, Otto Mayer prend également contact avec Erik von Frenckell, président du Comité d'organisation des Jeux olympiques d'été 1952 à Helsinki, maire de la ville d'Helsinki et membre finlandais du CIO⁷⁹, pour lui « *recommander chaleureusement* » Omega. Il ajoute :

*« Ma recommandation n'a d'autre intérêt que celui de vous assurer un chronométrage parfait et une organisation sans défaut. Étant par hasard de par mes affaires professionnelles dans la branche horlogère, je puis vous parler en connaissance de cause. »*⁸⁰

À la suite de cette recommandation, von Frenckell décide d'envoyer un émissaire auprès d'Omega lors des Jeux olympiques d'hiver 1948 à Saint-Moritz, et assure Mayer que son « *avis d'expert pèsera bien lourd dans la décision définitive* »⁸¹. Ainsi, deux ans après la reprise des activités du CIO, les Mayer sont déjà parvenus à faire d'Omega le partenaire logique de l'institution en termes de chronométrage olympique. L'année suivante, en avril 1949, alors que se poursuivent

⁷⁸ ACIO, Procès-verbal de la réunion entre les représentants du CNO suisse, des FI, Omega et le président du Comité technique pour les jeux de Londres, 1948, Lausanne, 13 février 1947, JO-1948S-REUN.

⁷⁹ À propos d'Erik von Frenckell, qui est également cofondateur du CNO finlandais en 1912, voir « Adieu à M. Erik von Frenckell », *Revue Olympique*, Septembre 1977, N° 119, pagination inconnue.

⁸⁰ ACIO, Lettre d'Otto Mayer à Erik von Frenckell, président du Comité d'organisation des Jeux olympiques d'été 1952 à Helsinki, CIO JO-1952S-OMEGA, 17 novembre 1947.

⁸¹ ACIO, Lettre d'Erik von Frenckell à Otto Mayer, CIO JO-1952S-OMEGA, 24 novembre 1947.

les discussions sur l'attribution du chronométrage pour les Jeux olympiques d'été 1952 à Helsinki, Otto Mayer fait part aux dirigeants d'Omega de son intention de se rendre en Norvège et en Finlande. Il invite les représentants de l'entreprise à lui faire parvenir de la documentation afin qu'il puisse leur rendre service⁸² et les aider à faire attribuer à Omega le chronométrage des Jeux olympiques d'été et d'hiver 1952⁸³. Quelques mois plus tard, Otto Mayer fournit de précieux renseignements au département de chronométrage de l'entreprise sur les allées et venues en Suisse d'Erik von Frenckell à l'occasion d'une réunion de la commission exécutive du CIO⁸⁴. Charles Sickert, patron du chronométrage chez Omega, répond en avril 1947 qu'il considère « *qu'une visite de [leurs] usines serait de nature à l'influencer favorablement* »⁸⁵. En parallèle du chronométrage des Jeux olympiques, Otto Mayer soutient également Omega à d'autres occasions. Par exemple, dans sa correspondance avec Avery Brundage, à propos du financement du *Bulletin olympique*, le chancelier du CIO écrit textuellement qu'il a choisi Omega comme sponsor principal parce qu'il est lui-même un bon client de l'entreprise dans son business personnel⁸⁶.

Si Otto Mayer est arrivé à favoriser Omega pour les JO d'été à Helsinki, il ne parvient pas à faire de même pour les JO d'hiver à Oslo en 1952, qui seront finalement chronométrés par une autre entreprise suisse, Longines. Les limites du réseau du chancelier du CIO ont semble-t-il joué en la défaveur d'Omega. Toutefois, dès octobre 1955, Otto Mayer entreprend de nouvelles démarches. Il rédige lui-même un télégramme à l'intention d'Alexander Cushing,

⁸² ACIO, Lettre d'Otto Mayer, chancelier du CIO, à Gaméo S.A, concessionnaire d'Omega, CIO JO-1952S-OMEGA, 7 janvier 1949.

⁸³ ACIO. Lettre du Département Chronométrage d'Omega à Otto Mayer, chancelier du CIO, CIO JO-1952S-OMEGA, 11 janvier 1949.

⁸⁴ ACIO, Lettre de Charles Sickert, responsable du département du chronométrage chez Omega, à Erik von Frenckell, CIO JO-1952S-OMEGA, 7 avril 1949.

⁸⁵ ACIO, Lettre du Département Chronométrage d'Omega à Otto Mayer, chancelier du CIO, CIO JO-1952S-OMEGA, 7 avril 1949.

⁸⁶ ACIO, Lettre d'Otto Mayer à Avery Brundage, 16 janvier 1953, CIO PT BRUND CORR.

président de Squaw Valley Ski Corporation et promoteur de la station de sports d'hiver de Squaw Valley, en Californie, à qui il recommande vivement Omega⁸⁷. Il ajoute une nouvelle fois ne pas souhaiter s'engager en tant que chancelier du CIO, mais bien à titre personnel. Ses conflits d'intérêts trop manifestes lui valent les remontrances de Brundage qui craint les critiques si l'information fuitait :

« Je pense que vous avez fait une erreur en intercédant en faveur d'Omega. Que vous signiez "Chancelier" ou non, vous êtes un dirigeant du CIO et tout le monde le sait. Je suis persuadé que les critiques seront sévères si l'on apprend que quiconque en lien avec le CIO intervient dans des affaires commerciales. »⁸⁸

L'avertissement de Brundage reste toutefois lettre morte. Selon la correspondance entre Omega et Otto Mayer, celui-ci convainc ensuite Alan E. Bartholemy, directeur exécutif des Jeux olympiques d'hiver à Squaw Valley, de prolonger l'un de ses séjours à Lausanne, ce qui permet aux représentants de l'entreprise horlogère de le rencontrer⁸⁹. Quelques mois plus tard, bien que Longines ait obtenu le chronométrage des JO d'hiver, Omega remercie à nouveau Otto Mayer pour *« la finesse de [son] sens diplomatique »*⁹⁰ déployé auprès du comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver de Squaw Valley 1960.

Ces exemples sont symptomatiques du rôle de représentants des intérêts d'une entreprise horlogère suisse endossé par les frères Mayer à cette période, ce qui permettra notamment à Omega de chronométrer

⁸⁷ ACIO, Lettre d'Otto Mayer, chancelier du CIO, à Charles Louis Brandt, directeur d'Omega, CIO JO-1960W-OMEGA, 25 octobre 1955.

⁸⁸ *« I think you made a mistake in interceding for Omega. Whether you signed yourself "Chancellor" or not, you are an officer of the IOC and everybody knows it. There will be very severe criticism, I am sure, if it becomes known that anyone connected with IOC intervenes in commercial matters. »* in ACIO, Lettre d'Avery Brundage à Otto Mayer, 1^{er} novembre 1955, CIO PT BRUND CORR.

⁸⁹ ACIO, Lettre du Département Chronométrage d'Omega à Otto Mayer, chancelier du CIO, CIO JO-1960W-OMEGA, 16 février 1956.

⁹⁰ ACIO, Lettre de Charles Louis Brandt, directeur d'Omega, à Otto Mayer, chancelier du CIO, CIO JO-1960W-OMEGA, 3 octobre 1956.

un grand nombre de jeux olympiques⁹¹. Ce mélange des genres, réfuté par les Mayer, met idéalement en lumière les intérêts économiques que peuvent avoir les élites dirigeantes sportives suisses à cette époque. Durant toute leur carrière au CIO, les Mayer soutiendront l'entreprise Omega dans ses démarches pour obtenir le chronométrage des Jeux olympiques. Toutefois, dès le début des années 1960, cette stratégie se révèle moins efficace. D'une part, l'entreprise japonaise Seiko est choisie en 1962 pour être le chronométreur des Jeux olympiques de Tokyo qui doivent avoir lieu en 1964. D'autre part, les Mayer perdent peu à peu de leur pouvoir au sein du CIO face au président Brundage. Cela se ressent notamment dans la correspondance entre Brundage et Otto Mayer au sujet du chronométrage lorsque ce dernier, impuissant, tente en dernier recours de décrédibiliser Seiko :

« Il y a autre chose que je voudrais vous dire. Je vous prie s'il vous plaît de ne pas considérer ceci comme venant d'un citoyen suisse. Je ne suis pas suffisamment nationaliste et n'ai pas d'intérêts dans cette affaire. Cela concerne le chronométrage des Jeux olympiques de Tokyo. Comme vous le savez, la plupart des Jeux, qu'ils soient des Jeux d'été ou d'hiver, ont toujours été chronométrés par des spécialistes suisses depuis la fin de la dernière guerre et il n'y a jamais eu de problème. J'ai récemment entendu que les Japonais avaient copié l'appareil le plus important d'Omega [...]. Mais ils n'ont pas d'expérience [...]. Une fois encore, je n'ai pas d'intérêts personnels dans ce dossier et je vous informe uniquement de cela par souci d'une bonne organisation. »⁹²

⁹¹ Concernant l'après-guerre, tous les Jeux olympiques d'été entre 1948 et 1960, ainsi que les éditions de 1936, 1948 et 1956 pour les Jeux olympiques d'hiver.

⁹² *« Another thing I would like to tell you, but please don't consider this as coming from a Swiss citizen. I am not nationalist enough and I have no interest in the problem. This concerns the time-keeping in the Tokyo Games. As you know most of the Games, should they be Summer or Winter Games, have been ever since the end of the last war timed by Swiss specialist and we never had any trouble. Now I have heard that the Japanese have copied the most important Omega apparatus [...]. But they have no experience [...]. Once again, I have no personal interest in the matter and I am only telling you this for the sake of a good organization. »* in ACIO, Avery Brundage Collection (Illinois), Lettre d'Otto Mayer à Avery Brundage, 17 juillet 1963, p. 2, numérisé.

La teneur du discours, dans sa critique de Seiko, est très proche de celle des dirigeants suisses de l'industrie horlogère. Il se peut que les Mayer agissent ainsi en partie sur demande de la Fédération horlogère, organe faitier de l'industrie horlogère en Suisse.

La diplomatie comme tremplin commercial

Parallèlement aux formes de diplomaties privées qu'ils développent dans le sens de leurs intérêts professionnels, les frères Mayer entretiennent également des liens avec des formes de diplomaties plus traditionnelles. C'est ainsi qu'Otto Mayer profite par exemple de la position helvétique critique face à la répression soviétique lors de la révolte hongroise de 1956 pour faire obtenir une « trêve olympique » par la diplomatie suisse, dans le but de renforcer sa position personnelle ainsi que l'image pacifiste et neutraliste du CIO. En parallèle, la diplomatie suisse se sert dans ce cas du sport pour renforcer son action de solidarité en Hongrie⁹³. Autre exemple : en 1964, Otto Mayer reçoit l'Ordre du Mérite culturel coréen alors que son frère est pour sa part nommé consul général de la République de Corée à Montreux, avec juridiction sur l'ensemble de la Suisse occidentale. Ces distinctions leur sont décernées pour le rôle qu'ils ont joué dans la résolution du conflit entre les deux Corées dans le cadre olympique. En fait, l'explication de la désignation de Suisses pour cette mission remonte à l'armistice de 1953 mettant fin à la Guerre de Corée⁹⁴. À cette période, le chef du DPF Max Petitpierre et ses collaborateurs cherchent à valoriser la doctrine « neutralité et solidarité »⁹⁵ devant permettre à la Suisse de

⁹³ TONNERRE Quentin, QUIN Grégory, « Les Suisses n'iront pas à Melbourne pour n'avoir pas trouvé d'avion convenable. » Histoire d'une non-participation olympique (1948-1956) », *Revue suisse d'histoire*, vol. 67, n° 3, 2017, p. 343-360.

⁹⁴ SCHWARD Marius, *Die Mission der Schweiz in Korea: Ein Betrag zur Geschichte der schweizerischen Aussenpolitik im Kalten Krieg*, Bern, Peter Lang, 1986; CODURI Michele, « Protection des intérêts étrangers et bons offices dans l'espace sino-coréen au début des années 1950 », *Relations internationales*, vol. 4, n° 144, 2010, p. 51-64.

⁹⁵ TRACHSLER Daniel, *Bundesrat Max Petitpierre...*, p. 194-235.

redorer son image détériorée suite notamment à la poursuite d'échanges économiques avec l'Allemagne durant la Deuxième Guerre mondiale. C'est en cela que la Suisse, sollicitée par la Corée du Sud, participe à deux commissions d'États neutres devant entre autres assurer l'armistice. L'engagement de la Confédération relève par conséquent d'une stratégie qui « *ajoute au prestige de la Confédération et souligne son rôle d'État indépendant* »⁹⁶. L'implication d'Albert Mayer dans le processus olympique correspondant relève ainsi en quelque sorte une continuité de la diplomatie des États dans la sphère olympique. L'appui de son frère, en tant que chancelier, est quant à elle plus évidente en termes de gestion administrative et de diplomatie du CIO⁹⁷.

Reste alors la question de la nature de la motivation d'un membre du CIO à s'investir dans la résolution diplomatique d'un conflit. Certes, pour Albert Mayer, une telle implication est de nature à accroître son prestige et son autorité au sein du CIO. Pourtant, suite à la première partie des négociations concernant l'éventuelle dissolution de l'équipe unifiée d'Allemagne, à laquelle il avait également pris part au début des années 1960, il confiait à son collègue Mohammed Taher, membre égyptien du CIO résidant en Suisse, qu'il ne participerait pas aux réunions concernant les deux Corées, n'ayant « *nullement l'intention de recommencer une nouvelle opérette* »⁹⁸. Néanmoins, quelques jours plus tard, il prend part à une réunion ayant lieu à Lausanne en vue de la « *formation d'une équipe unifiée coréenne pour sa participation aux Jeux olympiques de 1964 (Innsbruck et Tokyo)* »⁹⁹, à laquelle sont également présents son frère et les délégations des deux Corées.

⁹⁶ dodis.ch/9636 cité in e-dossier *Début de la mission de Corée 1953*: <https://www.dodis.ch/fr/dossiers-thematiques/e-dossier-60-jahre-koreamission>.

⁹⁷ GYGAX Jérôme, *Olympisme et guerre froide culturelle...*, 2012, p. 81.

⁹⁸ AM, Lettre d'Albert Mayer à Mohammed Taher, membre égyptien du CIO, 15 janvier 1963, PP192.8.

⁹⁹ ACIO, Procès-verbal de la réunion tenue à Mon-Repos à Lausanne le 24 janvier 1963 entre une commission du Comité international olympique et les deux délégations olympiques de la Corée du Sud et du Nord, 24 janvier 1963, CIO PRIVE-MAYER-CNO.

À l'origine de l'implication d'Albert Mayer se trouve manifestement sa volonté de développer ses affaires commerciales personnelles en Asie. C'est ainsi qu'il entretient en ce sens une correspondance avec l'ambassadeur de la République de Corée à Berne, Hahn-Been Lee, dans laquelle il expose clairement ses intentions :

«J'ai l'intention de faire des affaires avec la Corée et prends la liberté de vous demander s'il serait possible d'importer toutes sortes de marchandises en Corée et d'exporter également des biens de Corée en Suisse, et de quels types. Je pense que cela pourrait être intéressant pour les deux parties de faire des affaires, mais je ne sais pas dans quelle mesure.»¹⁰⁰

Son souhait de développer ses relations commerciales en République de Corée s'inscrit pleinement dans deux processus concomitants et fortement liés: d'une part, la reconnaissance diplomatique du pays par la Suisse en 1962; d'autre part, le développement de leurs relations économiques¹⁰¹. Comme le démontre Sébastien Cala, ce dernier point concerne notamment l'industrie horlogère suisse, qui tente de concurrencer les entreprises japonaises en passe de prendre la main sur le marché sud-coréen¹⁰². Toutefois, l'apparente absence de mention d'Albert Mayer dans les tractations entre la Confédération helvétique et la République de Corée renforce l'hypothèse qu'il n'a pas agi en agent diplomatique de l'État fédéral.

¹⁰⁰ «*I intend to do business with Korea, and take the liberty to ask you, if it would be possible to import any kind of merchandise to Korea and export from Korea to Switzerland goods, and which kind. I think that it would be interesting for both sides to get into business, but I do not know in which line.*», in ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Hahn-Been Lee, ambassadeur de la République de Corée à Berne, 19 décembre 1963, CIO PRIVE-MAYER-CNO.

¹⁰¹ CALA Sébastien, *Politique des « bons offices », neutralité et échanges économiques : la Suisse et la Corée divisée durant la Guerre froide*, mémoire de Maîtrise universitaire ès lettres en histoire, sous la direction de Janick M. Schaufelbuehl, 2015, p. 39-58.

¹⁰² CALA Sébastien, *Politique des « bons offices »...*, p. 59-65.

Afin de se montrer plus convaincant dans ses négociations, Mayer se met à disposition de la délégation olympique coréenne pour les Jeux olympiques suivants, ce dont il informe les diplomates coréens : « *Je vais en janvier aux Jeux olympiques à Innsbruck et dois m'occuper de l'équipe coréenne, et leur venir en aide si besoin.* »¹⁰³ De plus, à plusieurs reprises, il prend ouvertement position au sein du CIO en faveur de la Corée du Sud, notamment lorsque celle-ci est mise en cause par Guido von Mengden, secrétaire général du Comité national olympique de la République fédérale d'Allemagne¹⁰⁴. Ce soutien lui vaut les remerciements de Pil Shik Chin, représentant de la délégation permanente de la République de Corée auprès des organisations internationales à Genève¹⁰⁵. Pour sa part, l'ambassadeur Hahn-Been Lee lui rend également hommage et l'informe des démarches à mener pour être à l'avenir partie prenante du plan stratégique commercial coréen¹⁰⁶.

L'importance de la nature des relations commerciales qu'il projette en Corée du Sud est selon nous centrale pour expliquer son implication dans la résolution du conflit olympique coréen et, plus particulièrement, les liens étroits qu'il a noués avec les représentations diplomatiques coréennes en Suisse. La comparaison de cet exemple avec celui du conflit olympique entre les deux Allemagnes est édifiante. Dans ce dernier cas, impliquant également Otto Mayer jusqu'à sa démission en 1964, les deux Suisses prennent également activement part aux négociations. Cette stratégie leur permet de se bâtir une image de « neutres parmi les

¹⁰³ « *In January I am going to the olympic games to Innsbruck and I shall look after the Korean team, and help them if they need any help from me.* », in ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Hahn-Been Lee, ambassadeur de la République de Corée à Berne, 19 décembre 1963, CIO PRIVE-MAYER-CNO.

¹⁰⁴ ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Guido von Mengden, secrétaire général de la République fédérale d'Allemagne, 28 décembre 1963, CIO PRIVE-MAYER-CNO.

¹⁰⁵ ACIO, Lettre de Pil Shik Chin, représentant de la délégation permanente de la République de Corée auprès des organisations internationales à Genève, à Albert Mayer, 6 janvier 1964, CIO PRIVE-MAYER-CNO.

¹⁰⁶ ACIO, Lettre de Hahn-Been Lee à Albert Mayer, 7 janvier 1964, CIO PRIVE-MAYER-CNO.

neutres » – à savoir de neutralité diplomatique en tant que citoyens suisses, et pétris d'une culture politique neutraliste en tant que membre ou chancelier du CIO. Ce profil particulier, renforcé par la présence du CIO en Suisse, a notamment permis selon nous à différents dirigeants sportifs suisses de prendre la tête de fédérations internationales sportives durant le xx^e siècle. En revanche, le cas des deux Allemagnes diffère du cas coréen par le fait qu'Albert Mayer rechigne alors à nouer des contacts plus étroits avec l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne qui cherche, selon lui, à le convaincre de soutenir sa cause¹⁰⁷. On peut en inférer que ses intérêts commerciaux n'étaient, dans ce cas, pas favorables à une collaboration avec la diplomatie allemande.

Tant l'exemple de l'implication d'Albert Mayer dans la résolution du conflit olympique coréen que celui de la trêve olympique obtenue par Otto Mayer rompent ainsi avec l'idée selon laquelle les membres du CIO, lorsqu'ils s'investissent dans des missions de nature diplomatique, seraient de simples agents de l'État détachés du circuit diplomatique habituel. En tant qu'acteurs multipositionnés, ils peuvent certes agir en partie par patriotisme et défendre les intérêts de l'État dont ils sont citoyens, mais sont prioritairement motivés à faire vivre leurs réseaux mis au service de la défense d'intérêts privés ou supra-étatiques, voire transnationaux, qui sont en partie ceux de leurs organisations.

La chute des Mayer et l'héritage d'une influence

Cette influence dont usent les Mayer n'est pas du goût d'Avery Brundage, devenu président du CIO en 1952. Outre ses réticences quant à l'implication des deux frères dans l'attribution du chronométrage des Jeux olympiques, il voit également d'un très mauvais œil leur influence croissante sur l'institution olympique dans son ensemble. Résidant la plupart du temps à Chicago

¹⁰⁷ AM, Notes d'Albert Mayer au sujet de la participation d'équipes allemandes aux Jeux olympiques, s.d., PP192.8.

d'où il gère ses affaires, il n'a ainsi que très peu de contrôle sur l'administration du CIO dirigée par Otto Mayer, et guidée en sous-main par Albert Mayer. C'est pourquoi, en 1963, il fait coopter Marc Hodler, puissant président bernois de la Fédération internationale de ski, comme deuxième membre suisse du CIO, afin de contrebalancer en partie le poids des Lausannois. À cette période, seuls quelques pays influents et ayant déjà accueilli des Jeux olympiques d'été ont droit à disposer d'une pareille représentation, alors que les États-Unis et la France ont pour leur part trois membres dans l'institution. La cooptation d'Hodler ne fait pas les affaires d'Albert Mayer qui cherche à en comprendre les raisons auprès de son ami Armand Massard, président du Comité olympique français et vice-président du CIO, jugeant que la Suisse bénéficie déjà de nombreux privilèges et soupçonnant le président de manœuvres politiciennes¹⁰⁸, ce que semble confirmer son correspondant¹⁰⁹. Lors de la séance du bureau du COS le 1^{er} septembre 1963, il déclare que *« cette question n'a pas fait l'objet de discussion lors de la dernière séance de la commission exécutive du CIO, à laquelle il a assisté. Cette décision personnelle de M. Brundage l'étonne quelque peu et il affirme qu'il n'y est pour rien »*¹¹⁰. Il ajoute que la présence d'un deuxième membre suisse pourrait susciter de virulentes réactions au sein du CIO, notamment des pays qui n'ont qu'un membre. Dès lors, les relations déjà tendues des frères Mayer avec Brundage prennent un nouveau tournant. La fronde est notamment menée par Armand Massard, relais des Mayer dans la commission exécutive, qui exige du président plus de transparence auprès des membres au sujet du budget du CIO¹¹¹. L'escalade du conflit va mener à la démission d'Otto Mayer, annoncée en février 1964 et effective

¹⁰⁸ ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Armand Massard, membre de la commission exécutive du CIO, 25 juin 1963, PRIVE-MAYER-CORR.

¹⁰⁹ ACIO, Lettre d'Armand Massard à Albert Mayer, 28 juin 1963, PRIVE-MAYER-CORR.

¹¹⁰ ACOS, Procès-verbal de la séance du bureau du Comité olympique suisse, 1^{er} septembre 1963, pas de cote.

¹¹¹ ACIO, Lettre d'Armand Massard à Albert Mayer, 28 octobre 1963, PRIVE-MAYER-CORR.

en septembre de la même année, dont la chronologie fine est bien détaillée dans l'ouvrage de Pierre Morath sur les relations entre le CIO et Lausanne dès 1939¹¹². Sa thèse est convaincante: selon lui, Otto Mayer dément dès lors publiquement tout conflit avec Brundage dans le but de donner toutes les chances à son frère de choisir lui-même le futur secrétaire général. En revanche, le choix de la commission *ad hoc* composée en somme des membres du CIO résidant en Suisse – à savoir Albert Mayer, Marc Hodler et Mohamed Taher –, qui se porte sur Éric Jonas, ne s'explique pas seulement par sa proximité avec les frères Mayer et sa fonction de vice-président de l'Union européenne de judo. Il est surtout, depuis 1961, secrétaire de la Fédération horlogère suisse, organe faitier de l'industrie horlogère helvétique, et collaborateur de sa division des affaires extérieures en charge des relations avec les autorités suisses et étrangères. En somme, il incarne le candidat idéal pour assurer la présence de représentants de l'industrie horlogère suisse au sein du CIO, peut-être souhaitée par l'entreprise Omega ou du moins par la Fédération horlogère puisque Pierre Blank, son directeur général, figure dans les références de son curriculum vitae¹¹³. De plus, il côtoie régulièrement Otto Mayer au Rotary Club¹¹⁴. Toutefois, suite à de nouveaux conflits entre Jonas, Brundage et Myriam Meuwly, secrétaire du CIO et ancienne employée de la bijouterie d'Otto Mayer¹¹⁵, que les deux frères et Massard disent être l'influente maîtresse du président, le secrétaire général quitte l'institution olympique en 1965 déjà. Ce dernier épisode affaiblit définitivement le poids d'Albert Mayer au sein du CIO, ce qui le pousse dès lors à jouer son va-tout en tentant de fomenter la non-réélection de Brundage. Il mobilise pour ce faire son réseau de

¹¹² Au sujet des détails de la démission de Mayer et du licenciement d'Éric Jonas, son successeur, relatés à partir des archives du Centre d'études olympiques du CIO, on lira: MORATH Pierre, *Le C.I.O. à Lausanne...*, p. 47-63.

¹¹³ AM, Curriculum vitae d'Éric Jonas, s.d., PP192.8.

¹¹⁴ ACIO, «Olympia. Generalsekretär: Nur Spesen», *Der Spiegel*, 10 mars 1969, in Articles de presse au sujet du secrétaire général du CIO Johann Westerhoff (1967-1969), F AOI-DS/027.

¹¹⁵ MORATH Pierre, *Le C.I.O. à Lausanne...*, p. 45.

journalistes locaux. Ainsi, le 23 mai 1965, la *Tribune de Lausanne* titre: «*Que M. Brundage démissionne!*»¹¹⁶ Après quelques mois, de plus en plus isolé au sein du CIO, Albert Mayer tempête auprès de Massard: «*Il n'y a plus de direction au CIO, mais seulement un dictateur.*»¹¹⁷ De fait, en affaiblissant non seulement l'influence des frères Mayer, mais également celle de l'ancienne chancellerie devenue secrétariat général, Brundage a réussi le tour de force de reprendre le contrôle sur l'activité lausannoise du CIO. Mayer reproche d'ailleurs la position passive de la commission exécutive à son ami Massard: «*vous marchez à la remorque d'un dictateur*»¹¹⁸, dit-il. Des propos corroborés par son frère dans un entretien accordé à *Die Welt* en 1966: «*Chancelier, j'étais un amateur, j'étais indépendant et pouvais moi-même prendre bien des décisions. Aujourd'hui, Avery Brundage veut tout faire seul.*»¹¹⁹

Jusqu'à son décès en 1968, privé du soutien de son frère et n'étant parvenu à maintenir Éric Jonas au poste de secrétaire général du CIO, Albert Mayer vit la frustration d'avoir partiellement perdu son combat face à Brundage. Il lutte toutefois encore au côté de la presse locale pour éviter le déplacement du siège du CIO initialement prévu à Saint-Gall, puis à l'étranger. Son dernier tour de force consiste à maintenir au sein du CIO une influence politique radicale, lausannoise et militaire. Pour cela, il s'assure que Raymond Gafner, président du COS ainsi que du Parti radical vaudois, directeur de l'Hôpital cantonal et colonel dans l'armée suisse, soit coopté comme membre suisse du CIO après son décès¹²⁰.

¹¹⁶ Auteur inconnu, «Que M. Brundage démissionne!», *Tribune de Lausanne*, 23 mai 1965, p. 29.

¹¹⁷ ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Armand Massard, 4 novembre 1965, PRIVE-MAYER-CORR.

¹¹⁸ ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Armand Massard, 4 novembre 1965, PRIVE-MAYER-CORR.

¹¹⁹ ACIO, Avery Brundage Collection (Illinois), Entretien accordé par Otto Mayer au journal *Die Welt*, 29 janvier 1966, numérisé.

¹²⁰ ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Johann Westerhoff, secrétaire du CIO, 16 novembre 1966, D-RM01-SUISS/003.

Conclusion

Notre lecture de l'influence suisse au sein du CIO dans l'après-guerre par une approche en termes de biographies relationnelles permet de dégager différents résultats novateurs. Elle apporte de nouveaux éléments participant, par le sport, à une meilleure compréhension du fonctionnement des organisations internationales non gouvernementales, contribuant ainsi au débat sur la fonction de ces organisations et des individus qui les composent en tant qu'« acteurs internationaux »¹²¹. Cet article participe également, selon nous, à dépasser une vision ordinaire de la diplomatie culturelle suisse qui se définirait uniquement par les agissements de la fondation Pro Helvetia, de l'administration fédérale, ou des intellectuels et artistes suisses. Finalement, ces résultats complètent les travaux sur l'histoire des élites en Suisse qui se limite habituellement aux réseaux économiques, politiques et académiques.

Bien que les frères Mayer agissent parfois en tant que patriotes ou en simples serviteurs de leur institution, on remarque toutefois que leur ligne politique principale consiste en la défense de leurs intérêts commerciaux personnels – nomination d'Otto Mayer, cas du chronométrage, missions diplomatiques – et des intérêts de leurs réseaux – nomination d'Éric Jonas au poste de secrétaire général du CIO, maintien du siège du CIO à Lausanne, etc. En cela, comme le montre l'absence de correspondance entre Albert Mayer et l'administration fédérale sur les questions diplomatiques, ils ne sont en rien les agents d'une diplomatie privée guidée par l'État fédéral. La gestion permanente de ces négociations avait en outre un but évident d'accession au pouvoir dans l'institution olympique. En ce sens, notre analyse sur une moyenne durée tend à démontrer que ce ne sont pas seulement les contingences liées à la gestion administrative et les microconflits interpersonnels qui expliquent le parcours des frères Mayer au CIO. Il s'agit d'un projet plus vaste, développé progressivement,

¹²¹ KOTT Sandrine, « Les organisations internationales, terrains d'étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique », *Critique internationale*, vol. 3, n° 52, p. 9-16.

de prise de contrôle de l'institution. Ils ne le font pas par la voie royale, celle de la commission exécutive et de la présidence, mais par le versant administratif. De fait, les Mayer sont également les premiers à tenter de pérenniser la présence d'organisations internationales sportives sur le territoire suisse et à y placer stratégiquement leur réseau olympique helvétique. Par l'accroissement de leur sphère d'influence, ils permettent également l'ouverture d'un nouvel espace diplomatique pour la Confédération helvétique. Son administration n'est pas le moteur de ce processus et n'y voit pas encore de réelle stratégie. Cependant, à la fin des années 1960, les Mayer ont posé les bases de ce qui devient, dès le début des années 1980, un élément important de la politique étrangère suisse : les liens constants de la Confédération avec les organisations et fédérations internationales sportives présentes sur son territoire.